

# EQUIPE

magazine

Direction Régionale  
de l'Équipement d'Ile-de-France

## SOMMAIRE

### 2-3 PROJETS

A 86 dans le Val-de-Marne : le projet est soumis à l'enquête d'utilité publique.

### 4-5 DOSSIER

Logement : les associations jouent un rôle majeur en matière d'intégration.

### 6 INITIATIVES



Accessibilité des infrastructures urbaines aux handicapés : la DDE 77 et le LREP sensibilisent les élus.

### 7 VIE D'ÉQUIPE

Préparation du plan d'action triennal du CETE d'Ile-de-France.

### 8 PARTENAIRES

Interview du directeur de l'association France Euro Habitat.



Grâce à la mobilisation des services techniques des DDE, en coordination avec les sociétés d'autoroute, 600 panneaux ont été remplacés en un temps record sur les 650 km d'autoroute et de voies rapides d'Ile-de-France.

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

# Des limitations de vitesse cohérentes

Depuis le 25 mars dernier, et la signature simultanée de sept arrêtés préfectoraux, les limites de vitesse applicables sur les grands axes d'Ile-de-France sont harmonisées. Une cohérence rendue possible grâce au travail de coordination de la DREIF.

Désormais, pour un conducteur parcourant une autoroute radiale dans le sens province-Paris, la diminution de la vitesse s'effectue de manière progressive et cohérente : autour de Paris, quatre zones successives sont délimitées par trois rocade. Ainsi, au-delà de la Francilienne, la limitation est celle en vigueur sur le réseau autoroutier de

rase campagne, soit 130 km/h. Sur la Francilienne et les autoroutes radiales jusqu'à l'A 86, la vitesse maximale autorisée est de 110 km/h. Enfin, entre l'A 86 et le boulevard périphérique, elle est de 90 km/h. Cette limitation est également applicable sur la rocade A 86. Dès l'entrée dans la capitale, la limitation habituelle de 50 km/h reste en vigueur. **Suite p. 2**

N° 55  
JUN-JUILLET 1997

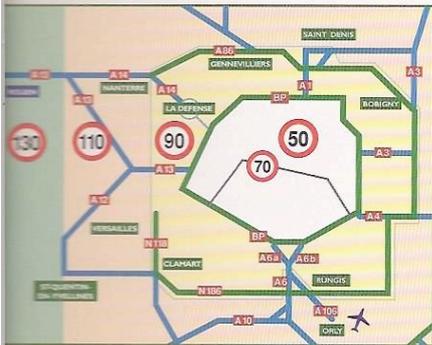
# Concertati de la "cont

Proposé à l'enquête d'utilité publique entre le 23 mars et le 24 mai dernier, le projet de bouclage de l'A 86 à l'est de l'Ile-de-France est le fruit d'un long travail entre l'État et les différents acteurs locaux.

Entre Maisons-Alfort et Nogent-sur-Marne, le trafic de l'A 86 se confond avec celui, déjà très dense, de la radiale A 4. L'insuffisance de capacité se répercute sur le réseau routier local, d'où dégradation de la qualité de vie des riverains. Environ 3,4 milliards de francs d'investissements seront donc consacrés par l'État, maître d'ouvrage, et la région Ile-de-France à la réalisation du chaînon manquant à l'est de l'A 86. Sur les 3,9 km du tronçon Maisons Alfort/Champigny-sur-Marne, trois types d'ouvrages vont se succéder : traversée sous-fluviale de la

► Suite de la p. 1 « Cette refonte de la signalisation de la vitesse réglementaire était devenue nécessaire du fait de la complexité de certaines situations », explique Jean-Charles Santucci, chef du groupe études et exploitation au Service interdépartemental d'exploitation routière (SIER), au sein de la DREIF. Les limitations de vitesse sur autoroute n'ont, en effet, pas toujours correspondu à une logique d'ensemble lors de la mise en service de tronçons successifs. Ainsi, sur un segment d'autoroute limité à 130 km/h lors de la traversée d'un département, la vitesse maximale autorisée pouvait soudain, sans raison perceptible, chuter à 110 km/h lors du passage dans le département voisin. Une simplification s'avérait donc nécessaire, d'autant que la relation entre vitesse et accidentologie est définitivement établie.

## HARMONISATION DES LIMITATIONS DE VITESSE SUR LES AUTOROUTES ET VOIES RAPIDES D'ÎLE-DE-FRANCE



« Simplifier les limitations, c'est les rendre plus compréhensibles pour les automobilistes, donc susceptibles d'être mieux respectées », résume Yves Durand-Raucher, directeur du SIER, qui a conçu cette réforme « parce qu'elle rend bien compte d'un traitement homogène du réseau, selon la vocation interdépartementale de SIRIUS ».

## Coordination

Cette harmonisation a demandé une action concertée des préfets des départements concernés, sous l'égide du préfet de Région et du préfet, directeur régional de l'Équipement. La coordination des différents services de l'État - DDE, préfetures, services techniques - et sociétés d'autoroute a été confiée au SIER. « Une première phase d'étude avait été réalisée, il y a près d'un an, par les techniciens de SIRIUS, poursuit Jean-Charles Santucci. Ils s'agissait de mesurer les vitesses effectivement pratiquées par les automobilistes sur autoroute, en particulier pendant les heures creuses, afin que les nouvelles limitations par palier soient crédibles. » Les résultats satisfaisants ont permis de mettre sur pied un système logique de limitation par seuils impairs, conforme aux préconisations de la direction de la Sécurité et de la Circulation routières du ministère de l'Équipement. Simple, cohérent, le nouveau système permet aujourd'hui d'améliorer la fluidité du trafic, tout en garantissant la sécurité. ■

DDE: direction départementale de l'Équipement. DREIF: direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France. SIRIUS: système d'information pour un réseau intelligible aux usagers.

Erratum Équipe Magazine n° 54: En Seine-Saint-Denis, le chiffre de 11% correspond à l'augmentation du nombre de tués et non du nombre d'accidents corporels.

## EN BREF

### État d'avancement des plans départementaux d'élimination des déchets en Ile-de-France

La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés s'organisent dans le cadre des plans départementaux (loi de juillet 1992). La région Ile-de-France se trouve relativement bien

placée au regard de ces plans, puisque trois départements disposent d'un plan approuvé : les Yvelines, le Val-d'Oise et les Hauts-de-Seine. Trois plans sont en cours d'approbation : la Seine-et-Marne, l'Essonne et la Seine-Saint-Denis. L'élaboration du plan du Val-de-Marne est en cours d'achèvement. En revanche, Paris ne dispose pas de projet. Par la suite, les plans devraient

être mis rapidement en révision, afin de les adapter aux évolutions réglementaires et techniques et de les actualiser. Cette révision sera conduite soit par le Conseil général s'il en fait la demande, soit par l'État. Compte tenu des imbrications fortes entre les départements de l'Ile-de-France, une coordination technique à l'échelon régional est indispensable.



Associations

# Au cœur de la lutte contre l'exclusion

**1** En contribuant au relogement d'urgence ou à l'insertion de personnes défavorisées, les associations agréées depuis l'adoption de la loi Besson jouent, aujourd'hui, un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion.

**2** Elles assument trois fonctions principales : acquisition et/ou maîtrise d'ouvrage de réhabilitation de logements, gestion locative et accompagnement social.

**3** Beaucoup d'entre elles font cependant face à des situations financières délicates, susceptibles, dans certains cas, de freiner leur action.

**4** Le soutien des services de l'État leur est alors essentiel : il s'agit de s'adapter pour concilier des modes de fonctionnement parfois peu compatibles entre eux.

## 1 Un rôle essentiel dans la lutte contre l'exclusion

En tissu urbain dense, les associations d'aide aux personnes défavorisées, et plus particulièrement celles visant au relogement d'urgence ou d'insertion, ont un rôle crucial. Émanant ou prenant le relais de grandes associations caritatives traditionnelles, généralement confessionnelles, elles ont su répondre à des situations d'urgence, se spécialiser et cibler leur action sur des populations précaires qui échappaient parfois aux organismes sociaux de l'État.

« Reconnues par la loi Besson en 1990, qui a instauré un agrément leur conférant une légitimité, elles ont, entre autres, pris une part prépondérante dans le plan Debarge, puis les plans d'urgence de Charrette, entre 1993 et 1995, et Périssol jusqu'à la fin de l'année dernière, précise Patrice Eyraud, de la Division de l'habitat et de la ville (DHV), au sein de la DREIF. Dans ce cadre, elles ont assumé la maî-

trise d'ouvrage de près de 20% des 7 000 logements d'insertion temporaires prévus au niveau régional en 1995 et 1996. » Mais le plan Périssol a marqué par ailleurs une étape supplémentaire dans la reconnaissance des acteurs associatifs, en les rendant nécessairement gestionnaires des baux précaires.

## 2 Trois grandes missions au quotidien

Très nombreuses en Ile-de-France, les associations assument trois grandes missions, parfois simultanément : le suivi social des personnes relogées, la gestion locative et, pour environ soixante-dix d'entre elles, la maîtrise d'ouvrage lors de la construction ou de la rénovation de logements. Leur intérêt majeur réside sans conteste dans la qualité de leur accompagnement social quotidien. À Habitat & Humanisme, une association confessionnelle bien implantée en région lyonnaise, et se déployant en Ile-de-

France, on souligne la qualité du travail mené en concertation avec les services sociaux : « Nous sommes à même de réagir rapidement et tentons de débloquer des situations lorsque cela est nécessaire et possible », explique Agnès Walter, permanente. Les bénévoles d'Habitat & Humanisme ont, de fait,



Trois logements "passerelles" à Saint-Germain-en-Laye.

développé un réel partenariat avec les CHRS, les CAF et les DDASS, et règlent "à l'amiable" les problèmes quotidiens liés aux modes de vie, aux habitudes culturelles de certaines familles. Depuis février 1994, le travail accompli avec la Direction départementale de l'Équipement des Yvelines a ainsi permis à l'association de reloger 35 familles.

Une autre association, FREHA (voir également en page "Partenaires") a reçu l'agrément en matière de suivi social sur Paris : « Nos bénévoles accompagnent l'entrée des familles dans les lieux, explique Jean-Pierre Tourbin, directeur de l'association. Ils les aident pour les tâches "administratives" comme les changements d'adresse, les contrats d'abonnement ou la constitution des dossiers d'APL, mais aussi pour la prise en main des équipements, l'insertion dans l'environnement immédiat, le quartier. » Cette aide concrète et quotidienne à la réinsertion est essentielle pour les populations défavorisées : elle seule peut garantir une véritable intégration à terme.



Vues de l'un des logements proposés par l'association France Euro Habitat, ici dans un petit immeuble de Noisy-le-Sec.





Au-delà, toujours en liaison avec les services sociaux des collectivités locales, mais aussi avec des agents immobiliers, qui leur indiquent des locaux disponibles, les associations assument efficacement deux autres missions en complément du rôle de maître d'ouvrage traditionnellement joué par les organismes bailleurs (HLM). Ils exercent la maîtrise d'ouvrage d'opérations de réhabilitation ; ils assurent aussi la gestion locative de proximité, souvent indispensable s'agissant de personnes défavorisées.

### 3 Une gestion financière délicate

Dans l'exercice de ces deux dernières missions, notamment, les associations sont amenées à faire face à des problèmes de financement croissant avec le nombre d'opérations, problèmes d'autant plus sensibles que leur surface financière est réduite.

Solidarités nouvelles pour le logement (SNL), qui regroupe 1200 bénévoles répartis en 35 groupes locaux de solidarité – à Paris, mais

aussi en Essonne, dans le Val-de-Marne et les Yvelines –, finance généralement les travaux grâce à 70 % de subventions, 20 % d'emprunt auprès d'organismes de collecte du 1 % patronal et 10 % de fonds propres. « Pour nous, il s'agit de la meilleure répartition possible, car les loyers pratiqués, de type PLATS, ne permettent pas de rembourser un emprunt représentant plus de 20 % du montant total », explique Pierre Levin, l'un des permanents.

« Les délais de versement des subventions nous posent souvent problème, ajoute Olivier de la Bigne, président de l'association Solidaritoit. Par exemple, pour une opération rue des Lilas dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement de Paris, nous avons signé une option d'achat pour un montant de 7 MF en juillet 1996. Six mois après, au moment de signer l'accord définitif, nous n'avions pu obtenir la confirmation d'un accord verbal

du FAS pour un montant de 500 000 F. Nous avons donc négocié un nouveau prêt plus important auprès d'un collecteur de 1 % et avons finalement réalisé l'opération, sur les conseils et avec le soutien de la DRE et de la DDE. » Le constat est identique à SNL et Habitat & Humanisme, où l'on souligne aussi les difficultés de financement d'opérations lourdes. « Mais ces difficultés concernent également le financement de l'accompagnement social », ajoute M. Tourbin, de FREHA.

### 4 Concilier les modes de fonctionnement

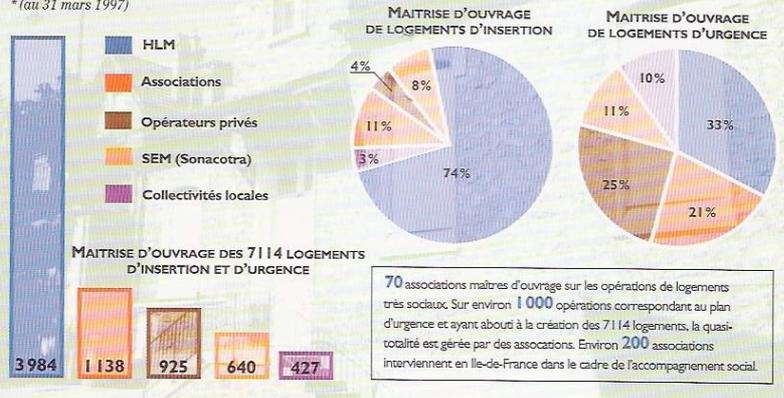
Devant constamment faire face à des situations d'urgence, les associations ont souvent du mal à comprendre certaines lenteurs administratives et les avis parfois divergents des différents interlocuteurs rencontrés pour un même dossier. « Nous ne négligeons pas ces contraintes, qui découlent d'une

certaine difficulté de coordination des services de l'État et de ses partenaires, déclare Patrice Eyraud. Mais nous avons aussi nos propres contraintes budgétaires et administratives. La conciliation de ces deux modes de fonctionnement passe à l'évidence par des échanges réguliers, comme c'est le cas au sein du CROLL, animé par la DREIF, et par la volonté fermement affichée de poursuivre une collaboration qui a donné des résultats substantiels. » Le rôle majeur des associations en matière d'intégration est unanimement reconnu, et il existe une volonté globale de l'administration de mieux répondre, avec elles, aux situations économiques et sociales difficiles. ■

*APL : aide personnalisée au logement.  
CAF : caisse d'allocations familiales.  
CHRS : centre d'hébergement et de réinsertion sociale.  
CROLL : club régional des opérateurs du logement d'insertion. DDASS : direction départementale des Affaires sanitaires et sociales. FAS : fonds d'action sociale.  
PLATS : prêts locatifs aidés très sociaux.*

## RÉPARTITION DES 7 114 LOGEMENTS D'INSERTION ET D'URGENCE CRÉÉS EN ÎLE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN D'URGENCE PÉRISOL \*

\* (au 31 mars 1997)





Logement

# Insérer au quotidien

Fondée en 1990, l'association France Euro Habitat (FREHA) gère près de 400 logements répartis sur l'ensemble des départements de la région. Sans être représentative de l'ensemble du mouvement associatif, elle constitue un bon exemple du travail de fond accompli par les associations. Jean-Pierre Tourbin en est le directeur.

## Pouvez-vous définir votre action en quelques mots ?

■ Il s'agit de permettre l'accès au logement de personnes disposant de faibles ressources. Pour cela, nous avons créé et nous gérons un parc de logements d'insertion. Les baux sont de trois ans, renouvelables après examen des situations.

## Comment se déroule une opération type ?

■ Nous intervenons souvent en appui de partenaires – collectivités locales ou autre association – ayant déjà élaboré un projet et à qui nous apportons notre compétence en matière de maîtrise d'ouvrage et, sur Paris, en matière d'accueil et d'insertion. Mais FREHA développe également ses propres projets : de la recherche de locaux en partenariat avec les villes et les agents immobiliers, jusqu'à l'accompagnement social, en passant par la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation et la gestion locative.

## Quelles sont vos relations avec les services de l'État ?

■ Nous avons été partenaires du plan d'urgence pour la création de places d'hébergement, et du plan Périssol. Cela nous a amenés à renforcer nos relations avec les DDE pour les opérations où nous

assurons la maîtrise d'ouvrage mais aussi, par exemple, avec les DDASS, dans le cadre de l'accompagnement social des personnes. Nous avons également des contacts réguliers avec la DREIF, qui joue un rôle de relais essentiel auprès de différents interlocuteurs. La Division de l'habitat et de la ville, au sein de la DREIF, nous a appuyés plusieurs fois pour débloquer des situations administratives complexes. Elle a également permis de coordonner l'action des différentes associations maîtres d'ouvrage, évitant ainsi les risques potentiels de surenchère entre organismes sur certaines opérations. En créant et animant le CROLL, elle a aussi contribué à la mise en place du lieu de réflexion, d'échange d'expériences et d'expression collective qui manquait jusque-là. Sur un secteur tel que l'Ile-de-France, il y a à l'évidence nécessité d'une coordination et d'une médiation à l'échelon régional. ■

CROLL : club régional des opérateurs du logement d'insertion.

DDASS : direction départementale des affaires sanitaires et sociales.

DDE : direction départementale de l'Équipement.

DREIF : direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France.



## Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France

Équipe magazine est éditée par la

Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France

21-23, rue Miollis, 75015 Paris

Tél. : 01 40 61 80 80 – Fax : 01 40 61 85 85

Comité éditorial : Corinne Amoux (DDE 92), Régine Becamel (LREP), Nadia Capitani (DDE 95), Jean-Claude Classe (CLHS), Sylvie Devaux (DDE 91), Jacqueline Dubin (LROP), Patrice Eyraud (DFV), Yves Farhi (cabinet), Germaine Ginestar (DIT), Marie-Grande (DDE 78), Gisèle Guillaume Bredon (DPAG), Colette Helle (DEITOA), Yvon Kergoat (DDE 93), France Marechal (ASCEB), Virginie Mateo (SIER), Blandine Sené (DDE 94), Emilio Tempa (DUSD), Michel Thomachot (DERU), Michel Vermot (DDE 77).

Directeur de la publication : Jean Poullic

Directeur de la rédaction :

Diane Malapert

Coordination de la rédaction :

Florence Marlot-Secret

Diffusion : Gérard Ikéreff

Conception, rédaction et réalisation :

ESSENCE 41, rue Greneta, 75002 Paris.

Tél. : 01 53 00 10 00.

Responsables d'édition :

Anabel Dutrop et Valérie Decroix

Secrétariat de rédaction :

Marie-Madeleine Sabouret

Maquette : Stéphane Bertinotti

Impression : Guillaume

N° ISSN : 1164-6187

Reproduction autorisée sous réserve de l'accord préalable de la DREIF, avec mention de la source.

## BIBLIOGRAPHIE

### ■ FLASH ANNUEL DE LA CIRCULATION EN ILE-DE-FRANCE, 1996



Comme en chaque début d'année, le Service interdépartemental d'exploitation routière (SIER) de la Direction régionale de l'Équipement d'Ile-de-France (DREIF) publie les tendances du trafic, observées sur l'année écoulée en Ile-de-France. Le document (recto verso) est disponible au SIER.

### ■ PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ILE-DE-FRANCE, ANNÉE 1997



L'ouvrage, édité par la préfecture de région, recense l'ensemble des études prévisionnelles sur l'Ile-de-France, programmées pour 1997, par :  
– les services déconcentrés régionaux de l'État ;  
– le Syndicat des transports parisiens ;

– le Secrétariat général du Groupe central des villes nouvelles ;

– la délégation régionale de la Banque de France ;

– la RATP ;

– la SNCF ;

– les laboratoires universitaires de recherche.

Le document comporte également le bilan des études prévues au programme de l'année 1996.

Disponible à la Préfecture d'Ile-de-France, tél. : 01 44 42 60 93.